



Enseignements du forum de discussion et de l'espace questions/réponses

Introduction

Le site du débat a connu de son ouverture le 7 novembre 2013 à sa clôture le 21 février 2014 une participation constante et active avec près de 300 messages publiés (158 avis et commentaires, 132 questions-réponses et leurs 8 commentaires).

Le débat en ligne a fait émerger deux logiques argumentatives chez les participants :

- L'opportunité du projet a été discutée par certains au regard de plusieurs arguments : sa localisation, son accès et sa desserte, son coût et son financement, sa concurrence avec des équipements sportifs et culturels déjà existants (notamment le Stade de France) et son *business plan*.
- A l'inverse, d'autres soutiennent le projet en raison de la dynamique qu'il insufflerait au territoire essonnien, de l'activité et de l'animation qu'il engendrerait, des perspectives d'emplois créés et plus généralement de l'opportunité qu'il représente pour le développement du rugby en France.

Ce document rend compte des principaux avis, commentaires et questions-réponses publiés sur le site internet, suivant les différents thèmes qui ont structuré les espaces d'expression en ligne. Ces thèmes ont été définis par la commission particulière du débat public en s'appuyant sur les résultats de l'atelier introductif et sur les propositions en ligne de questions-clés et thèmes du débat exprimées par les participants au cours des premières semaines du débat¹. Ils sont ici classés selon leur ordre d'affichage au sein des espaces d'expression.

Le débat en ligne en chiffres

- On dénombre 124 avis et 34 commentaires dans le forum de discussion, ainsi que 132 questions-réponses commentées à 8 reprises.
- La majorité des messages proviennent de l'Essonne (59% des questions-réponses, 53% des avis et commentaires), plus généralement d'Île-de-France (respectivement 80% et 75%), mais aussi de Midi-Pyrénées (10% et 9%) puis de diverses régions françaises (PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais...).
- Les auteurs des messages sont très majoritairement des hommes (78%).
- Les messages ont été majoritairement postés directement sur le site (64% des questions, avis et commentaires), recueillis à l'occasion du débat mobile (23% des questions, 33% des avis et commentaires), collectés à l'occasion des réunions publiques (11% des questions) ou et de manière plus marginale reçus par la commission par courrier, carte T ou e-mail.

¹ Voir sur ce point la synthèse de l'espace « questions-clés et thèmes du débat » : <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/espaces-expression/questions-clés.html>

Les thèmes débattus

Les thèmes définis par la commission pour structurer les espaces d'expression ont été discutés de manière relativement équivalente. Se distinguent légèrement en tête « La pratique du rugby » (103 messages), « Cohérence des équipements sportifs et culturels » (89) et « Coût, financement et fiscalité » (80), tandis que « Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier » (47), « Débat public » (21) et « Impact environnemental » (20) ont recueilli moins de messages.

Classement	Questions	Avis	Commentaires	Total
1) La pratique du rugby	34	54	15	103
2) Cohérence des équipements sportifs et culturels	24	39	26	89
3) Coût, financement et fiscalité	38	27	15	80
4) Usages et caractéristiques du stade	35	28	12	75
5) Accès et dessertes du stade	37	31	2	70
6) Aménagement du sud francilien et emploi	21	35	8	64
7) Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier	20	27	0	47
8) Débat public	6	11	4	21
9) Impact environnemental	12	8	0	20
10) Autres	6	3	9	18

Usages et caractéristiques du stade

Le thème « Usages et caractéristiques du stade » comporte 28 avis, 35 questions et 12 commentaires. Il regroupe des expressions relatives à la programmation culturelle et sportive (hors matches de rugby) du grand stade et ses caractéristiques techniques.

Les autres événements sportifs et culturels prévus dans le grand stade questionnés

Des participants s'interrogent sur la nature et le nombre des événements sportifs et culturels qui seront organisés dans le grand stade. En dehors des matches de rugby, les questions portent sur la possibilité d'accueillir d'autres sports : cyclisme, motocross, natation, athlétisme... ainsi que sur les spectacles culturels prévus.

Les porteurs du projet précisent que le grand stade pourrait accueillir des compétitions de football américain, des spectacles motorisés, des sports de salle (athlétisme indoor, basket, handball, boxe), du biathlon mais également de la natation en réalisant des aménagements complémentaires.

Des participants s'interrogent sur la différence entre une aréna et un stade, question à laquelle les maîtres d'ouvrage rappellent qu'une aréna est d'une part une salle couverte et que d'autre part leur jauge est traditionnellement plus petite que celle d'un stade (ex de l'Aréna 92 : 32000 places).

En termes d'événements culturels, la FFR affirme que le concept du grand stade avec toit rétractable et pelouse amovible permettrait d'organiser des spectacles tout au long de l'année (contrairement au Stade de France notamment), et qu'elle se base sur une moyenne de 2 à 3

spectacles par an. Selon elle, les différents interlocuteurs qu'elle a rencontrés sont confiants quant à l'attractivité du stade pour de tels événements.

L'organisation de spectacles et de manifestations sportives autres que le rugby est saluée par plusieurs participants, notamment des habitants du territoire essonnien qui y voient une opportunité d'élargir l'offre existante sur le territoire.

Des questions portent également sur la possibilité d'utilisation du stade pour l'organisation des Jeux Olympiques en France et sur une coordination de ses caractéristiques avec celles prévues par le Comité International Olympique et le Comité National Olympique et Sportif (CNOSF). Sur ce point, les porteurs du projet répondent qu'une candidature est bien envisagée, et que l'architecte choisi pour la construction du stade (Cabinet Populous) maîtrise les exigences d'un stade olympique car il en a précédemment construit. La FFR a soumis son projet au CNOSF et les caractéristiques du stade font qu'il pourrait être utilisé pour le rugby à VII et d'autres sports olympiques. Enfin, selon la FFR, l'ensemble du périmètre du projet ainsi que les surfaces disponibles sur l'ancienne base aérienne 217 de Brétigny au sud de l'hippodrome offrent une réserve foncière appréciable dans le cadre d'une candidature possible aux JO 2024.

Les spécificités techniques du grand stade en question

La pelouse est un sujet de discussion récurrent chez les participants. Ils rappellent que celle du Stade de France (SdFr) n'est pas adaptée au rugby et que les commentateurs s'en plaignent fréquemment lors des rencontres de football. Des interrogations portent sur le choix de la pelouse rétractable et amovible : son coût serait élevé et elle représenterait un danger pour l'intégrité des joueurs. La FFR répond que le concept retenu est celui d'un grand baquet contenant la pelouse, son substrat et un système de chauffage et d'arrosage intégré. Ce baquet est posé sur un châssis lui-même posé sur des roues qui roulent sur des rails. Ce système permet de positionner la pelouse 90% du temps hors du stade et d'être rentré en deux ou trois heures. Ce concept est donc, selon la FFR, distinct d'une pelouse « rouleau » qui peut parfois être préjudiciable pour les joueurs.

Certains participants se demandent pourquoi ne pas construire un grand stade de 90 000 ou 100 000 places. La FFR répond à cette question en précisant que le *business plan* qu'elle a étudié a permis de trouver un équilibre avec une jauge de 82000 places, alors que des sièges supplémentaires auraient un coût de plus en plus élevé.

Certains se demandent si le stade disposera d'un stade annexe pour les échauffements. La maîtrise d'ouvrage précise que le grand stade ne disposera pas de stade annexe (inutile pour le rugby à XV) mais que le stade Bobin de Bondoufle, actuellement sous-utilisé, pourrait être utilisé à cet effet. Quelques-uns s'interrogent aussi sur la présence d'une piste d'athlétisme dans le stade. Là encore la FFR répond qu'il n'y en aura pas, mais que le stade Bobin de Bondoufle en dispose d'une, ce qui en ferait un atout dans la mise en place d'un cluster sportif et d'une candidature aux JO.

Le projet de grand stade disposerait également d'un toit rétractable dont quelques participants saluent l'initiative. Cela permettrait selon eux d'organiser des événements toute l'année, position défendue par les maîtres d'ouvrage. Une participante souligne néanmoins que même si le toit rétractable permet l'organisation de spectacles en hiver, le manque de chauffage a déjà entraîné l'annulation d'un concert à Lille et demande si les coûts liés au chauffage du grand stade ont été pris en considération. Les maîtres d'ouvrage affirment que le toit permet d'assurer un différentiel de température significatif. Par ailleurs, des solutions de chauffage partiel par radiants ou par le

sol sont intégrées au cahier des charges et feront l'objet d'un chiffrage précis en phase de consultation des constructeurs qui se terminera fin 2014.

Des questions portent également sur le futur nom du stade. Quelques participants soulignent l'importance d'associer le plus grand nombre au choix de ce nom pour éviter un nom « générique » tel que « Stade de France ». Certains s'interrogent sur la pratique du *namings*² et sur la possibilité que le stade porte le nom d'une marque. La FFR répond qu'en effet elle envisage bien de permettre l'association de l'image du grand stade à une ou plusieurs sociétés commerciales afin d'améliorer le financement du projet par la réduction de la dette. Elle rappelle que depuis de longues années elle permet à des partenaires d'associer leur image à celle du XV de France et du rugby en général et que ses partenaires majeurs sont : Adidas, la Société Générale, la GMF, BMW et Orange.

Certains participants demandent quelles mesures sont prévues pour permettre l'accessibilité au stade à des personnes à mobilité réduite. Sur ce point, les porteurs du projet précise que chaque secteur du stade sera équipé de plateformes avec des emplacements prévus, ainsi que des ascenseurs/escalators suffisants pour permettre l'acheminement de tous.

Enfin, quelques questions portent sur la date d'inauguration du grand stade. Sur ce point, la maîtrise d'ouvrage répond que si elle décide de poursuivre le projet suite au débat public, la décision finale de réalisation sera effective que lorsque le plan de financement aura été bouclé avec les établissements financiers. Un point de référence pour la livraison du stade est le Tram-Train Massy Evry dont la livraison est annoncée fin 2018.

La pratique du rugby

Ce thème a été le plus débattu avec 54 avis, 34 questions et 15 commentaires s'y reportant.

Des questions sur la nature des matches et événements organisés et des doutes sur l'attractivité du grand stade

Des participants souhaitent savoir précisément quelles seront les rencontres qui se dérouleront dans le grand stade : demi-finales de Top 14, tournoi des VI Nations, tests matches, matches du XV de France, coupe d'Europe, Coupe du Monde, rugby à VII, XIII, XV... Certains se demandent également si le stade aura un club résident.

La FFR répond en rappelant que son *business plan* prévoit de jouer 11 matches en moyenne au grand stade : 2,5 matches du tournoi des VI nations, 2,5 tests matches contre les nations de l'hémisphère sud en préparation à la coupe du monde, la finale du Top 14, les 2 demi-finales du Top 14, 3 matches de Coupe d'Europe et /ou de Top 14.

Le grand stade pourrait selon elle être utilisé pour promouvoir aussi le rugby à VII, XIII, ou XV, féminin, jeune ou sénior et deviendrait « la maison du rugby français » pouvant accueillir tous les grands événements de ce sport, en particulier ceux qui nécessitent une jauge supérieure à 50 000 places (Top 14, coupe d'Europe, Hcup...).

² Le *namings* est une pratique de sponsoring sportif consistant à donner à une enceinte sportive le nom d'une marque ou d'une société sponsor (dans le cadre d'un accord généralement valable durant 15 à 30 ans)
(Source : dossier des maîtres d'ouvrage)

Sur la possibilité d'avoir un club résident, la FFR précise que ceci n'est pas envisagé, et que l'équipe résidente sera le XV de France. Néanmoins, elle rappelle que même si le stade français dispose de son propre stade (Jean Bouin), il joue à l'heure actuelle certains matches au Stade de France et pourrait à l'avenir les jouer au grand stade.

Des participants ont émis des doutes quant à la possibilité d'organiser toutes ces rencontres. Selon eux, les supporters - en particulier du sud de la France - n'apprécieront pas de ne plus pouvoir assister à des tests matches et à des matches de Top 14 dans leur région. Certains clubs pourraient ainsi refuser de jouer leurs matches au grand stade. Ces participants rappellent que la tenue des demi-finales de Top 14 à Nantes en 2013 et à Lille en 2014 a été mal perçue par les supporters et les dirigeants de certains clubs à l'instar de Toulouse et de Toulon.

Pour certains, le rugby ne suscite pas le même engouement en France qu'au Royaume-Uni et certains matches sont des échecs en termes d'affluence (derby francilien, Racing Métro/Toulon).

Un participant affirme que les relations peu cordiales entre la FFR et la Ligue Nationale de Rugby pourraient affecter le *business plan* du grand stade et certains clubs pourraient trouver plus avantageux de rester au Stade de France plutôt que de louer le grand stade.

Autre argument évoqué par les participants : le stade serait trop éloigné de Paris. Il ne permettrait pas l'organisation d'une 3^{ème} mi-temps généralement organisée après les rencontres, et pourrait amener à la désaffection du public étranger qui apprécie la proximité de la capitale. De plus, certains affirment qu'il aurait été préférable que le stade soit construit dans le sud-ouest, terre de rugby (voir à ce sujet « Cohérence des équipements sportifs et culturels »).

Sur ces différents points, la FFR rappelle que les demi-finales de Top 14 sont devenues des événements en temps que tel, et que les supporters achètent fréquemment des billets, avant même de savoir quels clubs joueront. Elle ne craint donc pas un désengouement des supporters du sud de la France, et affirme au contraire que la situation géographique du grand stade permettrait au plus grand nombre d'y accéder. Quant au public étranger, la FFR ne craint pas non plus de désaffection, considérant que les supporters ne seraient pas rebutés par quelques kilomètres supplémentaires en comparaison au Stade de France, ce qu'auraient confirmé des agences spécialisées dans les voyages autour des matchs de rugby.

Ces éléments de réponse ont suscité plusieurs commentaires témoignant du fait qu'ils n'ont pas pleinement convaincu les participants à l'origine de ces remises en question.

Pour des participants, le grand stade est une véritable opportunité pour l'essor du rugby

Pour la maîtrise d'ouvrage rejoint par plusieurs participants, le grand stade est une nécessité pour permettre au rugby de maîtriser ses ressources et son développement. Il permettrait d'être indépendant du stade de France et d'éviter les conflits de calendrier et de pelouse (voir sur ce point « Cohérence des équipements sportifs et culturels »).

Pour ces participants, le grand stade permettrait d'accueillir des rencontres internationales et de promouvoir le rugby, sport encore trop méconnu pour certains. Ce serait également un atout pour l'organisation d'événements sportifs « prestigieux » tels que la coupe du Monde de rugby ou les Jeux Olympiques.

Enfin, le projet est également considéré comme une opportunité majeure pour le territoire essonnien, dont certains rappellent que c'est l'un des premiers départements en termes de clubs et de licenciés.

Pour d'autres, le projet risque à l'inverse de pénaliser la pratique amateur au profit du « sport spectacle »

Certains participants, se qualifiant par ailleurs « d'amateurs de rugby », considèrent que le projet n'est pas une bonne opportunité pour le développement du rugby. Ils déplorent ainsi la marchandisation, le « sport spectacle » et la recherche de profit qui serait selon eux la motivation première de la FFR pour construire le grand stade.

Certains s'inquiètent d'une hausse des tarifs des billets et rappellent qu'il est déjà très difficile à l'heure actuelle de se procurer des places pour certains matches (notamment du tournoi des VI nations). Ils s'inquiètent ainsi de la part de billets réservés aux « VIP » et par le système de *debentures*³. D'autres affirment que les habitants du territoire n'auront pas la possibilité d'aller voir des matches au grand stade en raison de la difficulté à se procurer des billets et/ou de leur coût élevé.

La FFR répond à ces craintes en affirmant qu'elle défend l'accès au stade aux différents publics, licenciés de clubs ou supporters, en pratiquant une politique tarifaire variée allant du billet à 5€ et 15€ aux billets les plus chers à 110€. Elle souligne également qu'elle a opté pour la construction d'un stade de 82.000 places pour permettre au plus grand nombre d'assister aux matches, alors qu'une jauge limitée à environ 60 à 65.000 places serait moins contraignante.

Des participants, dont certains sont dirigeants de clubs amateurs, affirment qu'il serait mieux de répartir l'argent destiné à financer le projet (600 millions d'euros) dans les différents clubs amateurs de France et les écoles de rugby. Ils insistent sur les difficultés à assurer leurs missions en raison d'un durcissement des normes de sécurité et d'un manque de moyens, et s'étonnent de la réalisation du projet de grand stade qui selon eux ne bénéficierait pas à tous et serait contraire aux valeurs d'insertion sociale que promeut le rugby.

Enfin, quelques participants proposent des solutions alternatives au projet de grand stade : construire d'autres équipements davantage « grand public » (salle de fêtes, etc.) plutôt qu'un grand stade ou encore mutualiser les structures déjà existantes pour organiser des manifestations sportives et culturelles capables de rassembler un public plus varié.

Certains demandent aussi à ce que soit renégocié l'accord entre la FFR et le consortium Stade de France pour que ce dernier continue à être utilisé pour le rugby (voir sur ce point la section suivante sur la « cohérence des équipements sportifs et culturels »).

Cohérence des équipements sportifs et culturels

Le thème « Cohérence des équipements sportifs et culturels » regroupe 39 avis, 24 questions et 26 commentaires, ce qui en fait le deuxième thème le plus débattu.

³ Les *debentures* sont des emprunts obligataires visés par l'Autorité des marchés financiers que la FFR compte lancer pour pouvoir assurer le financement de sa politique de développement sportif. Si l'achat de ces titres sur le marché obligataire n'offre pas d'avantages financiers à la revente, il garantit en revanche à ses détenteurs la possibilité d'acheter une place pour un match du XV de France, quelque soit le stade où le match se déroule (source : dossier du maître d'ouvrage).

Pour certains, le projet de grand stade est nécessaire pour éviter les tensions liées à l'utilisation du Stade de France

Des participants saluent la perspective d'un nouveau grand stade dédié au rugby et soulignent la difficulté pour le rugby et le football de cohabiter au Stade de France. Selon eux, la pelouse du Stade de France ne serait pas adaptée à la pratique du rugby. Ils rappellent aussi que l'état de la pelouse après une rencontre de rugby pose problème dans le cas où une rencontre de football est organisée peu de temps après. Pour ces participants, le projet permettrait d'éviter les problèmes de calendrier entre le consortium qui gère le Stade de France et la FFR pour l'organisation des rencontres.

Ces arguments sont aussi ceux de la maîtrise d'ouvrage en faveur de son projet. La FFR affirme ainsi qu'elle rencontre régulièrement des difficultés pour organiser ses matches au Stade de France en raison de l'utilisation du stade pour d'autres événements culturels ou sportifs. Selon elle, le manque à gagner est important car les recettes issues d'un match du XV de France sont une part essentielle de son budget. Ainsi, la FFR précise que la recette de billetterie au Stade de France est d'environ 4 millions d'euros par match, 2 millions d'euros à Marseille et 1.8 millions d'euros à Lyon.

Sur les problèmes de calendrier, la FFR rappelle certains cas de figure où elle a été dans l'impossibilité de jouer des matches : par exemple, la finale du Top 14 2009, déplacée d'une semaine car le SdFr avait été réservé pour un concert de Johnny Hallyday ou encore la finale du Top 14 2015 qui devra se jouer avant la fin mai et qui rentrera en conflit avec la finale de la Coupe de France de football.

A l'inverse, la concurrence du stade avec des équipements sportifs et culturels déjà existants le rendrait inopportun

Des participants s'interrogent notamment sur l'impact budgétaire qu'aurait le projet sur le Stade de France en lien avec le départ du rugby, sans oublier les conséquences sur les commerçants aux alentours. Ils affirment notamment que le Stade de France n'est pas rentable à l'heure actuelle, et craignent que ce ne soient les contribuables qui paient pour combler les déficits. Certains plaident alors pour une renégociation de l'accord entre la FFR et le Stade de France, ce qui permettrait selon eux d'éviter les conflits de calendrier, sans pour autant nécessiter la construction d'un nouveau stade.

Les porteurs du projet répondent en affirmant que le Stade de France n'est pas déficitaire, et que depuis son ouverture l'activité économique est chaque année positive pour un total de 100 millions d'euros après le paiement de l'impôt sur les sociétés. Sur la possible renégociation d'un accord entre la FFR et le consortium Stade de France, la FFR précise qu'elle ne bénéficie pas de la gestion des hospitalités⁴ au Stade de France, qui ont été concédées à la société gestionnaire de ce dernier. Selon la FFR, cette ressource financière est importante pour le rugby et pourrait représenter une augmentation significative de son chiffre d'affaire en cas de réalisation du grand stade de rugby, lui permettant de maîtriser son développement.

Au-delà de l'impact budgétaire sur le stade de France, des participants remettent en cause l'opportunité même du projet et dénoncent le « gigantisme », le « gâchis » et les ambitions de la FFR. Il existerait selon eux déjà suffisamment d'enceintes sportives et culturelles en Île-de-France

⁴ Les hospitalités sont des billets de matches associés à une loge ou un salon destiné aux relations publiques des annonceurs et des sponsors, entreprises et particuliers, généralement accompagné d'un repas (source : dossier du maître d'ouvrage).

(Parc des Princes, Stade de France, Charléty, Jean Bouin, Aréna 92...) dont les capacités sont variables et qui permettent déjà d'accueillir les manifestations sportives et culturelles.

Des participants affirment ainsi que l'Aréna 92 qui dispose également d'un toit rétractable aurait une capacité suffisante (40 000 places) et serait mieux desservie (quartier de la Défense) pour pouvoir attirer des sports tels que le super cross, le football américain, le biathlon que les porteurs du projet envisagent de faire venir au grand stade. Concernant les spectacles, certains soulignent que peu d'artistes sont actuellement en mesure de remplir les 82000 places prévues pour le grand stade de rugby et que les grandes tournées se déroulent majoritairement en été. Ces participants craignent que le projet ne réussisse pas à attirer suffisamment d'événements pour pouvoir être rentable.

Certains ont également rappelé qu'un rapport du Sénat⁵ publié en octobre 2013 avait souligné les risques que représenterait la construction du grand stade de rugby pour l'économie du Stade de France et avait soulevé des doutes sur le *business plan* du projet. Concernant ce rapport, la maîtrise d'ouvrage affirme qu'il s'agit d'un rapport rédigé par seulement deux sénateurs (et non pas du Sénat) concernant le financement public des stades, alors que le projet de la FFR a un financement privé.

Aux questions portant sur son *business plan*, la FFR répond que son concept de grand stade avec un toit rétractable permettrait des événements culturels tout au long de l'année et plus particulièrement pour la période allant d'octobre à avril, soit pendant 7 mois de l'année pendant lesquels il n'y a pas de grande jauge (80.000 places) disponible en Île-de-France. Selon eux, l'évolution du marché du disque pousse les artistes à se produire beaucoup plus qu'auparavant. Un objectif de 2 à 3 concerts par an semble en phase avec le marché actuel, ce qui leur a été confirmé par des promoteurs et sociétés de conseil.

Sur la question du nombre d'équipements sportifs et culturels, la FFR affirme que la région Île-de-France n'est pas suréquipée en stades et arénas si on la compare avec d'autres régions : 12 millions d'habitants en Île-de-France et 6 stades (avec le grand stade de rugby) contre 4 stades pour 6 millions d'habitants en Rhône-Alpes et 3 stades pour 5 millions d'habitants en PACA par exemple. La FFR rappelle également que le grand Londres, d'une dimension similaire à l'Île-de-France dispose également de plusieurs stades d'une jauge supérieure à 50 000 places.

La localisation du projet discutée

Pour plusieurs participants, la construction d'un grand stade de rugby doit se faire dans le sud de la France. Toulouse semble ainsi un lieu idéal pour plusieurs raisons : elle seule disposerait d'une « culture rugby » suffisante, elle pourrait fédérer l'ensemble des supporters du sud de la France et notamment de Montpellier, Perpignan, Castres, du pays Basque... ; elle serait bien desservie par le réseau ferré, par l'avion et disposerait d'un système de transports en commun performant. Les participants, favorables à un projet de grand stade dans le sud de la France, dénoncent la centralisation des événements à Paris et plaident pour une meilleure régionalisation.

Outre Toulouse, le sud-est est également évoqué par certains pour accueillir le grand stade et notamment la ville de Toulon.

⁵ Un rapport d'information intitulé « Grands stades et arénas : pour un financement public les yeux ouverts », rédigé par MM. Todeschini et Bailly, sénateurs, au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances du Sénat, a été publié le 17 octobre 2013.

Pour autant, plusieurs participants défendent la position des porteurs de projet pour lesquels la région Île-de-France est la seule capable d'accueillir le stade. Cette région présente quatre atouts majeurs : la centralité en termes de transports : son accessibilité depuis tout le territoire français mais également depuis l'étranger ; la population (susceptible de remplir le stade) ; un PIB important et un nombre suffisant d'entreprises capables de répondre aux objectifs de prestations du stade et notamment de vente d'hospitalités.

Coût, financement et fiscalité

Le thème « Coût, financement et fiscalité » est le 3^{ème} thème le plus débattu avec 27 avis et 38 questions et 15 commentaires s'y rapportant.

L'opportunité du projet questionnée : possibilité de développement économique pour certains, une infrastructure inutile et dispendieuse pour d'autres

Des participants au débat, notamment habitants du territoire essonnien, voient dans le projet une perspective majeure pour le développement économique de leur territoire. Malgré les coûts importants, certains rappellent qu'il s'agit d'un projet financé par des fonds privés (200 millions d'euros de fonds propres de la FFR et du programme de *debentures* + 400 millions d'emprunts contractés sur les marchés bancaires, dont le Conseil Général de l'Essonne se porterait garant). Des participants insistent également sur la nécessité d'investir et de construire pour encourager l'activité des entreprises en dépit du contexte de crise économique. Selon eux, le projet permettra d'accélérer l'amélioration des dessertes en transports du territoire, un aménagement qu'ils estiment nécessaire. Cela encouragera également la dynamique d'emploi dans un territoire qui en a besoin (voir sur ces sujets « Aménagement du sud francilien et emploi » et « Accès et dessertes du stade »).

A l'inverse, pour certains les dépenses engendrées par le projet sont trop importantes, spécialement en temps de crise : ils parlent ainsi de « scandale financier », de « gâchis », de « projet ubuesque » et insistent sur les difficultés que connaissent actuellement les français et dont les porteurs du projet n'auraient pas suffisamment conscience. Selon eux, le projet n'est pas une priorité puisqu'il existe déjà des équipements suffisants pour accueillir les rencontres sportives et culturelles (voir « cohérence et complémentarité des équipements sportifs et culturels »). Quelques uns craignent aussi que le projet ne coûte cher aux contribuables, s'il s'avérait ne pas être suffisamment rentable, puisque la garantie du Conseil Général pourrait entrer en action, ou encore si il pénalise la rentabilité du Stade de France qui perdrait les recettes liées au rugby.

En ce qui concerne la garantie d'emprunt consentie par le Conseil Général, les porteurs du projet précisent qu'il s'agit d'une intervention fréquente des collectivités locales qui vise à faciliter une opération qui concourt à l'intérêt public local. Sur le projet de grand stade, la garantie porte sur un engagement maximum de 450 millions d'euros. En cas de défaillance du débiteur (la FFR ou la société de projet dont la FFR serait majoritaire), le Conseil Général assurerait ainsi l'exécution de son obligation. Mais les maîtres d'ouvrage précisent que la réglementation encadre de manière stricte ces garanties dans un souci de protéger les finances publiques contre les risques liés au cumul des garanties accordées.

Des participants remettent plus généralement en cause le projet pour les valeurs qu'il véhiculerait : celles d'une société fondée uniquement sur la recherche de profit. Selon eux, le

projet est justifié uniquement par la vente des hospitalités : des produits réservés aux plus riches. Ils dénoncent ainsi les investissements publics faits pour les infrastructures aux alentours du projet. Pour eux, le grand stade de doit pas être un argument pour la rénovation des transports en commun, qui est nécessaire que le projet se réalise ou non.

La ligne de partage entre fonds privés et investissements publics en question

Certains demandent des précisions sur le financement du projet, et notamment la part de fonds privés et d'investissements publics. Pour eux, bien qu'il s'agisse d'un projet privé, le grand stade bénéficiera néanmoins d'argent public : achat avantageux du terrain, aménagement des infrastructures aux alentours...

Sur ces sujets, les porteurs du projet rappellent que le grand stade sera avant tout financé par des fonds privés. Les maîtres d'ouvrage assurent qu'il n'y aura pas d'investissement public pour la construction même du stade mais que des ouvrages de proximité seront nécessaires pour en faciliter l'accès : élargissement des voies (RD31, RN440, RN441), réaménagement des carrefours de la RD31. Ces ouvrages de proximité estimés à 118 millions d'euros seront financés par les collectivités, qui financeront également la passerelle au dessus de l'autoroute A6. Les porteurs du projet précisent néanmoins que certains de ces aménagements étaient déjà prévus et que des mesures à court terme avaient déjà été réalisées pour un montant de 153 millions d'euros.

Des oppositions portent également sur la subvention de 3 millions d'euros accordée par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne pour la construction du musée du rugby. Sur ce point, la maîtrise d'ouvrage précise qu'il est courant que les collectivités locales subventionnent des projets d'équipements culturels et que l'accord cadre signé entre les collectivités et la FFR prévoit bien une subvention de 3 millions d'euros.

L'achat du terrain de l'hippodrome soulève également des interrogations chez les participants dont certains s'étonnent qu'il ait été prévu que le terrain soit revendu à prix coûtant (soit 3.04 millions d'euros pour les 18 hectares) à la FFR alors que le coût de la viabilisation est supporté par la collectivité.

Enfin, des questions portent également sur la pratique du *naming*. Certains se demandent si le stade pourrait porter le nom de l'un des financeurs et partenaires de la FFR et remettent en cause la Société générale, partenaire de la FFR, qu'ils accusent de pratiques « contraires aux valeurs du rugby ». Celle-ci répond qu'un contrat de *naming* est bel et bien envisagé pour le stade, et que cela devrait permettre d'améliorer son financement par la réduction de la dette. Le contrat de *naming* pourrait également constituer une garantie pour les prêteurs. La FFR précise qu'elle a toujours défendu les valeurs du rugby et qu'elle ne choisira pas des partenaires qui nuirait à cet objectif et rappelle que les critères de choix ne sont pas encore établis à ce jour mais que la réputation de la société, son investissement général dans le rugby, son interaction tous les jours avec le stade, la durée du contrat et son montant seront des critères qui aideront à la prise de décision.

Des craintes de dérives de coût lié à la maintenance et à la rénovation du grand stade

Certains craignent que les coûts d'entretien et de maintenance du grand stade n'aient pas été correctement évalués et que le grand stade ne soit plus une référence de modernité à échéance 2024 dans le cadre d'une candidature à l'organisation des JO. Sur ce point, les maîtres d'ouvrage répondent que leur *business plan* prévoit la somme fixe de 24M€ par an pour la maintenance et l'entretien du stade, dont 6M€ de provision et maintenance pour le renouvellement du gros-

œuvre. Cette provision représenterait un montant de 120M€ au bout de 20 ans qui permettront d'entretenir les infrastructures lourdes (toit et pelouse notamment). La maîtrise d'ouvrage ajoute que les bénéfices générés au-delà des 20 ans sont tels qu'ils pourraient permettre le cas échéant de réinvestir de manière significative dans le stade.

Des participants s'inquiètent aussi de l'augmentation du coût du projet en raison de l'inflation et des coûts du BTP. A ces craintes, la maîtrise d'ouvrage répond que pour ne pas dépasser le budget initialement prévu de 600 millions elle a prévu de signer un contrat global de conception-construction-promotion et maintenance pour transférer le risque sur le constructeur. Elle rappelle également que le financement étant privé, les établissements financiers vérifieront la solidité du contrat de construction négocié par la FFR et le *business plan* et ne libéreront pas les fonds sans être certains que toutes les précautions ont été prises.

Des interrogations sur les retombées fiscales pour le territoire

La maîtrise d'ouvrage précise sur ce sujet que selon les simulations, la programmation prévue au voisinage du stade devrait générer des recettes fiscales supplémentaires d'environ 13.23 millions d'euros par an en 2027 pour l'ensemble des collectivités concernées. Ris-Orangis devrait bénéficier de la taxe sur les spectacles sportifs d'un montant d'1.7 million d'euros dès l'année d'ouverture du stade, et de 2.53 millions d'euros par an de taxe foncière en 2027, la CAECE d'un produit fiscal estimé à 4.6 millions d'euros, le Conseil Général d'un produit fiscal estimé à 3.4 millions d'euros et la Région Île-de-France de recettes fiscales estimées à 1 million d'euros.

Plusieurs questions portaient précisément sur une éventuelle hausse ou baisse des impôts locaux qui pourrait découler du projet. Selon la maîtrise d'ouvrage, les recettes fiscales que Ris-Orangis recevra viendront renforcer les services publics locaux. Elle rappelle que l'affectation de ces recettes n'est pas encore définie à ce stade du projet mais que toutes les pistes seront étudiées (création de nouveaux services et/ou équipements ou l'amélioration des structures existantes, diminution des emprunts ou des impôts locaux...) lors de l'examen des futurs budgets par le Conseil municipal.

Aménagement du sud Francilien et emploi

Ce thème regroupe 36 avis et 21 questions et 8 commentaires, dont certains apparaissent également dans « Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier » et « Accès et dessertes du stade ».

Pour de nombreux participants, habitants du territoire essonnien, le projet est vu comme une opportunité de renforcement du tissu économique local et comme un moyen de promouvoir l'Essonne. Un participant rappelle ainsi qu'au nord « il y a le stade de France, à l'ouest la Défense, à l'est Marne-la Vallée et Disneyland, et qu'au sud il n'y a rien ». En cela, le projet crée de fortes attentes au sein de la population locale.

L'emploi est au cœur des préoccupations des participants au débat : si certains se félicitent des perspectives d'emploi et de la dynamique que va insuffler le projet, d'autres insistent néanmoins sur la nécessité de recourir à des entreprises locales et de privilégier les habitants du territoire dans l'accès à ces emplois.

Plusieurs participants s'interrogent ainsi sur le nombre et la nature des emplois créés, les mesures d'insertion qui seront mises en place, et les garanties que pourraient apporter les porteurs du

projet en la matière. Certains relativisent voire remettent en question les perspectives d'emplois : ces derniers seraient créés pour une période limitée, seraient relatifs au regard des coûts globaux du projet pour la collectivité.

Enfin, quelques participants font état de leur crainte de voir les constructeurs du stade recourir aux travailleurs détachés, donc sans payer de charges sociales en France. Ils souhaitent que le maître d'ouvrage s'engage à interdire cette pratique, alors ce dernier considère qu'il ne peut prendre une telle mesure qui serait contraire à la réglementation européenne et française en vigueur.

Sur les questions des participants relatives à l'emploi, les réponses de la maîtrise d'ouvrage s'appuient sur deux études de référence publiées sur le site internet du débat : « Evaluation préalable des impacts et des retombées pour le territoire et le projet » et l'annexe 41 « Evaluation des impacts économiques du projet » du dossier de candidature du territoire.

Les chiffres annoncés par les porteurs du projet sont de 120 emplois permanents pour le fonctionnement du stade, et 1800 emplois intermittents les jours de grand spectacle soit l'équivalent de 150 emplois permanents. Cela équivaut à un total de 250 à 300 emplois permanents pour le stade lui-même. En phase chantier, 1450 emplois sont estimés sur une période de 3 ans et demi (la durée du chantier est estimée entre 3 et 4 ans).

En utilisant un ratio « nombre d'emplois / m² d'activité économique », les porteurs du projet estiment que 8000 à 10000 emplois pourraient être créés par le projet d'aménagement en 2027, auxquels s'ajoutent 9000 à 11000 emplois indirects chez les fournisseurs et prestataires de services.

Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier

Ce thème regroupe 27 avis et 20 questions relatifs au futur quartier aux alentours du stade. Des participants saluent le projet de grand stade de rugby qu'ils considèrent comme une chance pour le développement culturel de leur territoire. Le projet va, selon eux, permettre d'enrichir l'offre culturelle et commerciale existante, de proposer de l'animation et du divertissement, notamment pour les plus jeunes, et d'amener de l'activité touristique en Essonne. Cependant, si certains se félicitent de l'arrivée d'un grand stade de rugby dans leur région, d'autres sont plus sceptiques : il aurait été préférable de construire des logements, véritable besoin du territoire, des centres sociaux et culturels, ou encore des crèches. Quelques participants rappellent ainsi que la population de l'Essonne connaît des difficultés sociales et qu'il aurait été bénéfique de proposer un projet plus adapté à leurs besoins.

D'autres émettent des doutes quant au futur quartier aux alentours du stade : ce dernier sera selon eux un succès à condition qu'il soit proposé un véritable projet d'aménagement urbain.

Des participants souhaitent avoir des détails sur les équipements prévus (centres commerciaux, bureaux, cinémas, musées, opéra...). Un participant demande s'il est prévu de mettre en place un lieu de présentation des richesses du territoire essonnien, ce à quoi la maîtrise d'ouvrage répond qu'il est trop tôt pour en décider mais qu'un tel projet pourrait avoir sa place dans les plans d'aménagement du territoire. De manière plus générale, les porteurs du projet rappellent que le territoire est actuellement engagé dans un dialogue compétitif de maîtrise d'ouvrage urbaine pour justement concevoir le projet d'aménagement autour du stade en prenant appui sur des

équipes internationales d'urbanistes. Ce travail aborde toutes les thématiques concernées par la « fabrication » d'un projet urbain : urbanisme, paysage, environnement, accessibilité, programmation, développement durable... Les maîtres d'ouvrage répondent ainsi qu'il est trop tôt pour répondre avec précision aux questions sur les aménagements prévus, d'autant plus que les travaux du dialogue compétitif sont confidentiels tout au long de cette démarche. Ces réponses ont provoqué des réactions chez certains participants (voir sur ce point « Le débat public »).

Les porteurs du projet précisent néanmoins que les collectivités ont élaboré une stratégie de développement qui s'articulerait autour de 2 piliers : un village populaire tourné vers le sport, les loisirs la nature et le bien-être et un pôle d'excellence dédié à l'économie du sport. La zone de loisirs inclurait des bars, des restaurants mais également d'autres activités telles que des bowlings, des restaurants à thèmes, des clubs de gym, centres de thalassothérapie, saunas et une offre d'hôtellerie allant jusqu'à 4 étoiles. Pour les bureaux, il s'agirait en partie d'établissements dédiés à l'économie du sport. Il pourrait aussi y avoir des laboratoires de recherche, de médecine du sport, etc. Sur ce point, un participant insiste sur la nécessité de lier les activités autour du stade à celle du Génopôle déjà existant à Evry.

Des questions ont été posées sur le logement, considéré comme une priorité pour certains. Des participants ont émis des doutes quant à la possibilité de loger l'ensemble des personnes employées autour du stade. Les porteurs du projet répondent qu'ils n'ont pas retenu l'éventualité d'intégrer au projet un programme de logement même si la question est étudiée à travers le dialogue compétitif⁶ et qu'ils évoquent d'autres formes d'hébergement pour les chercheurs et étudiants, ainsi que des programmes d'hôtellerie pour les touristes. La communauté d'agglomération Evry Centre Essonne a voté un plan local de l'habitat auquel elle renvoie, qui prévoit la production de 810 logements jusqu'en 2016. Au-delà de cette date, selon les maîtres d'ouvrage, les projets urbains réalisés ou à l'étude par l'agglomération permettront de répondre aux besoins de logements.

Des questions sont également relatives à la sécurité autour du stade, pendant des événements mais aussi autour du futur quartier que certains considèrent déjà « à risque ». A cette question, les porteurs du projet répondent que le projet d'aménagement fera l'objet, conformément à la loi, d'une étude préalable de sûreté et de sécurité publique.

Accès et dessertes du stade

Le thème « Accès et dessertes du stade » regroupe 32 avis, 37 questions et 2 commentaires. Les avis et questions exprimés sur ce sujet sont particulièrement développés.

Le grand stade de rugby : une opportunité d'accélérer l'amélioration des transports en commun qui suscite néanmoins des doutes

Des participants, dont nombreux sont des habitants du territoire, voient dans le projet de grand stade de rugby une perspective pour améliorer les transports existants et en financer de nouveaux. Ils se disent ainsi favorables à un projet qui contribuerait à désenclaver selon eux le sud

⁶ Pour concevoir le projet d'aménagement autour du stade, le groupement de collectivités a lancé, en décembre 2012, une consultation internationale en vue de constituer une équipe de maîtrise urbaine expérimentée et pluridisciplinaire (urbanistes, architectes, paysagistes, etc.). Trois équipes ont été retenues et le dialogue compétitif s'est déroulé en même temps que le débat public. Le lauréat sera connu au cours du premier semestre 2014 (source : dossier du maître d'ouvrage)

parisien. Certains rappellent néanmoins qu'il faut déjà près d'une heure à une heure et demie pour se rendre au Stade de France un jour de match, et craignent que les réseaux de transports en commun soient insuffisants pour se rendre au grand stade de rugby et ce en dépit des améliorations qui pourraient être réalisées.

De manière générale, les modalités d'accès au stade suscitent de nombreuses questions (temps de transport depuis Paris, aménagements prévus au niveau routier et des transports en commun, date de mise en service du Tram-Train Massy-Evry – TTME -, intégration du projet au Grand Paris Express, système de navettes entre les gares de RER et le stade...).

Les porteurs du projet répondent que leur objectif est de combiner un bon accès en transports en commun et par la route, afin de permettre le déplacement de tous. Les collectivités rappellent que le territoire d'Evry Centre Essonne est situé au cœur des principaux axes (A6 et Francilienne), ce qui permettrait de rejoindre le grand stade sans transiter par Paris. Selon elles, le Grand Stade se situerait à proximité de grandes plates-formes d'échanges. L'aéroport d'Orly, situé à une quinzaine de minutes par voies routières, permettrait ainsi l'acheminement des spectateurs étrangers. Les gares TGV de Massy et de Juvisy (respectivement reliées au Grand Stade par le futur TTME et par le RER D) faciliteraient l'accessibilité de supporters tout en désengorgeant les gares parisiennes. Les maîtres d'ouvrage rappellent également que le site prendrait appui sur une desserte en transport directe ou par un système de correspondances, via 3 lignes de RER : la ligne D, C et B et que les réseaux de bus TICE et Albatrans complèteraient l'offre de transport actuelle du site.

Sur la question des délais, les porteurs du projet répondent qu'il faudra 34 min depuis la gare de Lyon par le RER D pour rejoindre le stade, 55 min depuis la gare de Montparnasse via la ligne 4, le RER C puis le RER D, 25 minutes en TTME depuis la gare Massy TGV. Le projet ne sera pas desservi par le Grand Paris Express.

Des participants craignent que les axes routiers ne soient complètement saturés les jours d'événements (notamment la RN7, et l'A6). Selon eux, l'éloignement du stade aurait un impact sur sa capacité à attirer les spectateurs (voir sur ce sujet « La pratique du rugby »).

A ces doutes les collectivités répondent que durant la phase de compétition territoriale elles ont étudié l'accessibilité au stade tous modes de transports confondus. Leurs hypothèses reposent principalement sur des estimations et des comparaisons réalisées à partir des données recueillies au Stade de France par la FFR lors de saisons précédentes. Selon les porteurs du projet, 48 % des spectateurs utiliseraient les voies routières pour se rendre au Grand Stade. Les trafics générés se répartiraient ainsi sur plusieurs heures, à l'arrivée comme au départ, et ils se diffuseraient sur les axes magistraux que sont l'autoroute A6 et de la Francilienne (N104). Les collectivités précisent aussi que le comptage effectué sur les principales voies routières permettant l'accès au site démontre que ces réseaux ne seront pas saturés y compris les jours d'événements. Pour accueillir les flux de véhicules générés par le stade, les échangeurs routiers et les bretelles d'accès seront adaptés pour que chaque ouvrage puisse avoir un fonctionnement optimal.

La maîtrise d'ouvrage rappelle également que le projet ne pourra pas voir le jour sans que le renforcement de certaines infrastructures de transport ne soit effectif. Elle rappelle ainsi que le Tram-Train Massy-Evry est attendu pour la fin d'année 2018, soit avant l'ouverture du stade, et que d'autres projets viendront renforcer l'offre comme le transport en commun en site propre Orly-Évry (2018-2023) et le TZen 4 (bus à haut niveau de service prévu pour 2018). A échéance plus lointaine, d'autres projets sont également prévus tels que le projet d'interconnexion Sud des

lignes à grande vitesse et le projet de ligne Paris/Orléans/Clermont-Ferrand et Lyon (POCL) qui desserviraient le territoire.

Ainsi, les porteurs de projet affirment que le réseau de transport est suffisant pour les dessertes courantes mais qu'un point de vigilance subsiste pour les jours de grands événements ou de matchs « pleine jauge ». Selon eux, certaines mesures de renforcement des RER C et D sont déjà programmées, dans le cadre des schémas directeurs des RER C et D et les études d'accessibilité seront poursuivies.

Enfin, ils précisent que l'ensemble de ces éléments seront étudiés en détail par le STIF et la région Ile-de-France qui ont décidé de lancer des études d'accessibilité du grand stade et du territoire concerné au cours du premier semestre 2014.

Le grand stade : une opportunité pour développer des modes de transports doux ?

Face à la crainte d'augmentation et de saturation du trafic routier, certains s'interrogent sur la possibilité de créer des voies de covoiturage, réservées aux bus ou encore des pistes cyclables. A cette question les collectivités répondent qu'elles n'ont pas étudié cette possibilité à ce jour et que ce type d'infrastructures nécessite de lancer des études approfondies avec le STIF et les exploitants de la Francilienne et de l'A6. Elles ajoutent néanmoins que les études confiées au STIF et les travaux sur l'accessibilité dans le cadre du dialogue compétitif approfondiront peut-être la faisabilité de ces solutions.

Le coût et le financement des infrastructures de transport en question

Plusieurs questions et avis sont relatifs au coût de l'amélioration de l'offre de transport et à son financement, les participants craignant que ce ne soit le « contribuable qui paie ». Certains se demandent pourquoi la FFR ne contribuerait pas pour tout ou partie au financement des infrastructures de transport dès lors qu'il s'agit d'un projet privé (voir aussi sur ce point « Coût, financement et fiscalité »)

Les collectivités répondent que dans le cadre de la compétition territoriale qui a mené à la sélection du territoire par la FFR⁷, le territoire a pris des engagements vis-à-vis de la FFR dont la maîtrise foncière de l'ancien site de l'hippodrome et de ses alentours et la réalisation des investissements dans les infrastructures d'accès en mobilisant également les opérateurs de transport. Selon les collectivités, ces investissements répondent à des besoins sociaux et un objectif d'intérêt général. Elles rappellent par ailleurs que certains de ces aménagements étaient déjà prévus, notamment les mesures du Schéma directeur du RER D qui visent à en moderniser et à optimiser la branche Sud, estimées à 500 millions d'euros. Les collectivités précisent aussi que des mesures à court terme ont déjà été réalisées pour un montant de 153 millions d'euros. Le coût des ouvrages tels que l'élargissement des voiries ou le réaménagement des carrefours de la RD31 est estimé à 118M€. S'agissant de la gare du RER D Orangis-Bois de l'Épine, elle bénéficiera d'un réaménagement et le projet prévoit aussi la construction d'une passerelle au-dessus de l'autoroute A6, financés par les collectivités. Selon les porteurs du projet, un promoteur privé n'assume « en aucun cas » le financement des transports en commun.

Des interrogations récurrentes sur le stationnement

⁷ La candidature du groupement composé des villes de Ris-Orangis, Bondoufle, de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et du Conseil Général de l'Essonne a été retenue le 30 juin 2012 suite à une procédure de sélection sur une base de critères définis par la FFR (source : dossier du maître d'ouvrage).

Des participants craignent que l'offre de stationnement ne soit pas suffisante et encourage un « stationnement sauvage ». Des questions portent sur la gratuité des places de parkings, à leur emplacement et à l'utilisation de parkings déjà existants tels que ceux des centres commerciaux ou des mairies. Un participant dénonce enfin l'importance des places « VIP » au détriment des places « classiques ».

Sur ces questions, les maîtres d'ouvrage précisent que dès la phase de compétition territoriale, le territoire a proposé que le stationnement des spectateurs allant au stade soit géré en prenant appui sur les parkings existants qui permettraient déjà d'accueillir les 23600 personnes qui pourraient se rendre au stade en voiture. 95% des places seraient situées à moins de six minutes par navettes autobus. Les autres parkings qui seraient mobilisés seraient des parkings de rabattement pour les usagers de transports collectifs, de parkings publics ou bénéficiant aux salariés des collectivités et des parkings d'entreprises. Les porteurs du projet ajoutent qu'ils prévoient un système de billetterie intégrant le prix d'une place, du stationnement et de la navette pour se rendre au grand stade.

Impact environnemental

Ce thème regroupe 12 questions et 8 avis.

Si pour un participant le grand stade serait respectueux de l'environnement, d'autres s'inquiètent au contraire de l'impact d'un tel projet qu'un intervenant va jusqu'à dénoncer comme une opération de « bétonisation ». Certains se demandent ce que vont devenir les espaces verts qui avoisinent le grand stade et plus particulièrement le bois de St-Eutrope. A ce sujet, un participant rappelle que l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France a affirmé que le bois était déjà « cerné par les extensions urbaines et les infrastructures de transport ». Un autre souligne qu'il n'est pas nécessaire, comme pour les transports, d'avoir un projet de grand stade pour assurer la promotion du bois.

Les porteurs du projet affirment que le bois serait valorisé par le projet car l'ambition du territoire est que l'opération d'aménagement autour du grand stade soit à l'avant-garde en matière d'écoresponsabilité en promouvant la nature et le bien-être via une offre de loisirs familiaux et de sports en plein air. Selon eux, le dialogue compétitif actuellement en cours étudie les façons de désenclaver le bois.

Une autre inquiétude des participants porte sur la qualité de l'air et ses conséquences sur la santé des habitants. Pour certains, il est contradictoire de réaliser un cluster « santé et sport » sur un territoire où les normes sanitaires de qualité de l'air sont au-delà des normes traditionnelles, spécialement aux heures de pointe. Sur ce point, les maîtres d'ouvrage précisent qu'ils vont réaliser des études de pollution et que le territoire s'est engagé à améliorer le fonctionnement des transports publics en renforçant l'offre existante et en promouvant les transports doux (voir « Accès et dessertes du stade »).

Des questions sont relatives au traitement des déchets et à leur recyclage. Les porteurs du projet en évaluent le volume, pour un événement "pointe" (90.000 personnes), à environ 43 tonnes soit 169 m³. En fonctionnement global sur une année, les estimations varient entre 945 et 1.760 tonnes (grands événements inclus). Une distinction sera faite entre les différents types de déchets : (recyclables / non recyclables). Selon les maîtres d'ouvrage, la gestion des déchets est un élément

important dans la démarche Haute Qualité Environnementale⁸ souhaitée par la FFR, pour cela une équipe indépendante de l'équipe de conception veille à la prise en compte de cet aspect du projet.

Un participant a insisté sur l'importance de construire un stade en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement pour faire que le projet soit « durable ».

Une question porte aussi sur l'impact du projet sur l'imperméabilisation des sols. Sur ce point, la maîtrise d'ouvrage précise que les eaux pluviales seront gérées de façon alternative et réorientées vers des ouvrages hydrauliques (bassins de rétention) ou valorisées sur place (arrosage, nettoyage des espaces verts etc.).

Enfin, des participants s'interrogent quant aux nuisances sonores que le stade générerait, en particulier les jours de matches, à Ris-Orangis, ville habituellement calme. Sur ce point, les porteurs du projet rappellent que le stade conçu avec un toit rétractable permettra de contrôler le niveau sonore des émissions. Selon eux, le stade est séparé des zones urbaines par l'autoroute A6 et la nationale 104, qui sont deux barrières sonores générant elles-mêmes une volumétrie sonore importante faisant « écran » entre le stade et les premiers riverains.

Plusieurs participants demandent à ce que ces éléments (la gestion des déchets, de l'eau, mais aussi le choix de matériaux respectueux de l'environnement) soient mieux pris en compte dans les phases ultérieures du projet. Les maîtres d'ouvrage précisent que des études plus détaillées sont prévues sur différents thèmes : faune-flore (déjà réalisée), énergie, accessibilité, pollution...

Le débat public

Le débat public a fait l'objet de 6 questions, 11 avis et 4 commentaires.

L'intérêt du débat est salué à plusieurs reprises par des participants qui le considèrent comme un outil de participation démocratique « innovant ». Les réunions publiques sont louées pour leurs qualités tout comme les diffusions en direct sur internet. Un participant rappelle néanmoins la dissymétrie de moyens qui subsiste entre les citoyens et les porteurs du projet qui disposent de moyens financiers beaucoup plus importants.

Quelques critiques sont émises à propos de l'animation des réunions publiques : selon des participants, les maîtres d'ouvrage ne répondraient pas à l'ensemble des questions qui leur seraient posées et disposeraient d'un temps de parole trop important, en raison notamment de la présence d'élus en salle qui interviendraient au cours des réunions alors qu'elles sont parties prenantes du projet. Certains proposent de ne pas prendre plusieurs questions à la fois, mais d'opter pour un système 1 question / 1 réponse. Certains participants saluent toutefois le fait que le débat public permette à des avis critiques de se faire entendre.

Pour certains, l'intérêt du débat public est limité car la décision semble être déjà prise. En témoigne selon eux, l'achat des terrains de l'hippodrome avant l'ouverture du débat public, le lancement du système de *debentures*, ou encore le déploiement d'une banderole assurant la promotion du grand stade avant même la fin du débat public, ce qui démontrerait la détermination des maîtres d'ouvrage à voir se réaliser leur projet. Un participant rappelle

⁸ La démarche HQE est une démarche volontaire pour maîtriser les impacts sur l'environnement générés par un bâtiment tout en assurant à ses occupants des conditions de vie saines et confortables tout au long de la vie de l'ouvrage (source HQE Association).

également que tous les sites candidats pour accueillir le grand stade étaient en Île-de-France. Le débat n'aurait alors qu'une dimension régionale alors que le choix entre une politique de concentration ou de régionalisation de ce type d'équipements devrait pouvoir être débattu.

La Commission particulière du débat public (CPDP) a répondu à ces avis en rappelant que le projet de grand stade a bien, selon la commission nationale du débat public qui l'a nommée pour organiser le débat, un « caractère d'intérêt national ». Une réunion publique s'est ainsi déroulée à Toulouse le 23 janvier 2014, et quatre réunions ont été diffusées en direct sur le site internet du débat afin de ne pas circonscrire le débat en Île-de-France et permettre au plus grand nombre d'y participer. La CPDP souligne également que le site internet a reçu des contributions de participants originaires de toute la France (voir les statistiques en introduction).

Sur l'organisation et la tenue des réunions publiques, la commission rappelle que, par respect du principe d'équivalence, elle ne peut pas ne pas accorder la parole à un élu souhaitant intervenir de puis la salle, mais qu'elle a veillé à en maîtriser les temps de parole. Le déploiement de la banderole sur la façade de l'hôtel d'agglomération et le lancement du programme de *debentures* par la FFR sont, à ses yeux, en contradiction avec la réserve que la maîtrise d'ouvrage doit adopter au cours d'un débat. Le président de la commission, Jacques Archimbaud, l'a notamment souligné dans son discours introductif à la réunion de synthèse du 13 février 2014.

La commission va s'attacher à établir un compte rendu qui consignera l'ensemble des points de vue exprimés et les questions soulevées, et la CNDP rédiger de son côté le bilan du débat. Des recommandations seront émises pour la poursuite du dialogue avec les citoyens. Selon la commission, le débat est ainsi un temps de dialogue utile pour aider les maîtres d'ouvrage dans leur processus de décision.

A ce sujet, une intervenante se demande si tous les licenciés de la FFR seront consultés de manière démocratique. La FFR répond que sa décision sera prise en Assemblée Générale, selon les statuts et que chaque club affilié y sera ainsi associé.

Un participant dénonce la concomitance du débat public avec la période électorale, qui jouerait selon lui en faveur du maire sortant.

Certains s'étonnent également de la confidentialité des travaux du dialogue compétitif, perçue comme une entrave au débat public puisque les citoyens devraient selon eux pouvoir être associés à la démarche. Un participant s'étonne également des modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) sans que les citoyens n'aient été consultés. Les porteurs du projet répondent que les citoyens le seront dans le cadre de l'enquête publique, conformément au code de l'Environnement.

Enfin, l'absence de l'Etat dans le débat est pointée à maintes reprises comme une lacune importante dans le débat, les participants souhaitant que l'Etat, via la ministre des sports, prenne position sur le projet.

Autres

Le thème « Autres » comporte 3 avis et 6 questions.

Certains s'interrogent de manière générale sur une possible hausse du prix de l'immobilier, ou du coût de la vie quotidienne, en lien avec le grand stade. A ces questions, la maîtrise d'ouvrage

répond que les prix de l'immobilier sont, comme l'inflation, dépendants d'une dynamique nationale et non seulement territoriale.

Une question porte sur l'intégration de l'université d'Evry dans le projet, notamment en termes d'accès aux équipements. Les porteurs du projet répondent qu'ils souhaitent se voir développer autour du stade un pôle d'excellence dédié au stade et qu'à ce titre ils espèrent réunir des partenaires locaux.

Enfin, des questions précises ont été posées sur le futur musée du rugby : sa scénographie, programmation, sa superficie... Ce à quoi les maîtres d'ouvrage répondent que le musée sera un lieu où l'on racontera "techniquement" l'histoire du rugby mais aussi où la FFR essaiera de faire partager au plus grand nombre les valeurs de courage, fairplay, respect de l'adversaire et de l'arbitre, endurance, convivialité... Le programme fonctionnel n'est pas encore défini à ce jour.